



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 décembre 2003

Original: français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4875^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 4 décembre 2003, le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration ci-après, au nom du Conseil, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire » :

« Le Conseil de sécurité se déclare gravement préoccupé par les tentatives de franchissement de la ligne de cessez-le-feu par des éléments armés, observées les 29 et 30 novembre par les forces de la CEDEAO et les forces françaises, et par les sérieuses conséquences qui pourraient en résulter.

Le Conseil de sécurité réitère son plein appui aux forces de la CEDEAO et de la France et salue leur action en vue d'empêcher, conformément aux résolutions 1464 et 1498, ces tentatives.

Le Conseil de sécurité souligne instamment auprès de toutes les parties ivoiriennes leur responsabilité première dans le respect du cessez-le-feu, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis.

Le Conseil de sécurité appelle fermement toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le respect du cessez-le-feu et la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, et de toute incitation à de tels actes.

Le Conseil de sécurité réitère la nécessité impérieuse pour toutes les parties de tout mettre en oeuvre pour accélérer l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Dans ce cadre, il souligne à nouveau l'importance qui s'attache à ce que les Forces nouvelles participent pleinement au gouvernement de réconciliation nationale, à ce que le Gouvernement se réunisse au complet immédiatement et qu'il prenne les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de toutes les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il réaffirme également l'urgence de conduire des opérations de regroupement des forces en présence, pour permettre le commencement du désarmement et de la démobilisation, accompagnées de mesures de réinsertion dans l'armée régulière ou dans la vie civile.

Le Conseil de sécurité, à cet égard, réitère son intention d'examiner les recommandations du Secrétaire général sur les moyens de faciliter la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Le Conseil de sécurité se félicite des engagements pris par le Président Laurent Gbagbo dans son discours du 27 novembre, dans lequel il a réaffirmé son intention d'appliquer sans attendre les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, et demande la mise en oeuvre de ces engagements.

Le Conseil de sécurité appelle toutes les parties de Côte d'Ivoire et les pays de la région à garantir la sécurité et l'accès des personnels des agences humanitaires travaillant sur le terrain pendant la consolidation du processus de paix. »
